

**Contrat de Ville - Animation socio-culturelle - MPT - MJC -  
Prévention/Sécurité - Points Publics - Attribution de subventions -  
Deuxième répartition**

**M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Suite à la réunion du Comité de programmation, il est proposé au Conseil Municipal une deuxième répartition de subventions dans différents secteurs de la délégation.

**1) Animation - Jeunesse**

**a) Subventions dans le cadre du Contrat de Ville**

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
<b>Secteur Aide aux associations - Initiatives locales</b>			
OR'ANGE	Médiation et animations sociales de proximité	Tous quartiers	17 570 €
MJC BESANÇON	Journal de quartier	Clairs-Soleils	1 874 €
RECIDEV - Réseau Citoyenneté Développement	Actions éducatives sur la consommation citoyenne	Tous quartiers	511 €
Profession Sport 25	Actions projets Ville	Tous quartiers	4 573 €
TEMPO	La musique amateur comme facteur de Citoyenneté	Tous quartiers	2 995 €
De Vous à Nous	Mieux vivre à la Cité Viotte	Cité Viotte	2 241 €
Comité de Quartier de Planoise	Animation globale de Planoise/Création	Planoise	1 050 €
CCAS Ville de Besançon	Manifestations du quartier de Planoise	Planoise	2 000 €
D'Ici et d'Ailleurs	L'imaginaire et la créativité, ça sert à quoi	La Grette	2 286 €
Des Racines et des Feuilles	Activités visant la responsabilisation et la prise de part effective des parents dans l'éducation de leurs enfants	Planoise/Grette	1 525 €
Vivons mieux notre quartier	Vivons mieux notre quartier	Planoise	690 €
<b>TOTAL secteur Aide aux associations - Initiatives locales</b>			<b>37 315 €</b>

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
<b>Secteur Jeunesse</b>			
ASEP	Développement des cultures nouvelles	Cras-Chaprais	4 600 €
<b>Secteur Action Culturelle</b>			
Sauf'Art «le pavé dans la Mare»	Import/Export	Tous quartiers	7 621 €
<b>Comité Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)</b>			
PEP	Vive la 6	Tous quartiers	1 525 €
PEP	Centre de Ressources de l'Accompagnement Scolaire - Fonctionnement	Tous quartiers	2 300 €
PEP	Centre de Ressources de l'Accompagnement Scolaire - Investissement	Tous quartiers	3 823 €
Tambour Battant	Accompagnement Scolaire Internet Coin Amitié	Battant	464 €
PARI	Ecole ouverte	Planoise	1 143 €
PARI	Relations familles	Planoise	961 €
PARI	Accompagnement Scolaire	Planoise	4 323 €
De Vous à Nous	De vous à nous	Cité Viotte	706 €
<b>TOTAL Secteur CLAS</b>			<b>15 245 €</b>
<b>TOP VACANCES</b>			
MJC BESANÇON	Aide à l'initiative : les camps autonomes	Clairs-Soleils	1 412 €
MJC BESANÇON	Accessibilité des activités vacances «Partir familles»	Clairs-Soleils	1 470 €
MJC BESANÇON	Partir jeunes	Clairs-Soleils	2 352 €
PEP	J'emène mes parents en vacances	Tous quartiers	13 795 €
Profession Sport 25	Centre de loisirs de Planoise (juillet-août)	Planoise	1 761 €
MJC Palente	Top vacances été	Palente	3 887 €
Maison de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Centre de loisirs adolescents (13-17 ans)	St-Ferjeux/Amitié	2 866 €
ASEP	Espace Ados	Tous quartiers	896 €
ASEP	Camps itinérants	Tous quartiers	493 €

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
ASEP	Centre de loisirs	Tous quartiers	2 991 €
MPT Planoise	Animation été	Planoise	Pour mémoire 5 438 €
MPT Montrapon	Animation été	Montrapon/ Fontaine-Ecu	Pour mémoire 5 195 €
CAM Grette	Animation été	Grette	Pour mémoire 4 280 €
CAM Clairs-Soleils	Animation été	Clairs-Soleils	Pour mémoire 2 570 €
MJC Besançon	Centre de loisirs ados	Clairs-Soleils	3 780 €
<b>TOTAL TOP VACANCES</b>			<b>53 186 €</b>

La dépense totale représente 100 484 € inscrits au chapitre 92.824.6574.47003 permettant l'attribution des subventions aux associations citées ci-dessus.

A cette somme s'ajoutent 17 483 € mentionnés ci-dessus pour mémoire et inscrits sur la même imputation. Ce crédit sera transféré sur les crédits des Maisons Pour Tous et Centres d'Animation. Cette modification des budgets des structures d'animation municipale fait l'objet d'une délibération complémentaire.

#### **b) Aide au Sport (contrat de ville)**

Les subventions sont attribuées par la délégation au sport. Le cofinancement par le secteur de la Politique de la Ville est assuré par un transfert d'un montant de 7 622 € du chapitre 92.824.6574. 47003 sur le chapitre 92.40.6574.20300.

### **2) Prévention-Sécurité**

#### **a) Subventions dans le cadre du Contrat de Ville**

Lors du comité de pilotage du 18 mars 2002, les partenaires du Contrat local de Prévention et de Sécurité avaient validé la réalisation des projets inscrits dans la première programmation du Contrat de Ville, volet prévention-sécurité. Face au désengagement de certains partenaires, la Ville et l'État ont souhaité prendre en charge, à parité, le financement résiduel des projets dont l'équilibre financier était, de fait, remis en question.

Le tableau ci-dessous indique le projet concerné et précise la part du financement prise en charge par la Ville.

Associations	Actions	Quartiers	Montant subvention
AAVI	Fonctionnement du siège	Tous quartiers	3 786 €

La dépense, soit 3 786 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.824.6574.47003.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'en décider et de verser aux opérateurs mentionnés dans les tableaux ci-dessus les subventions qui y figurent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote pour les subventions accordées aux associations où ils représentent la Ville : M. le Maire, M. BONTEMPS, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, Mme TISSIER, Mme FELLMANN, M. CYPRIANI, Mme FALCINELLA, M. MONNEUR.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.*